

## Déclaration liminaire du CHSCTM du 8 avril 2020

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, la priorité est pour nous, organisations syndicales, de garantir la sécurité et les conditions de travail des agents, qu'ils travaillent en présentiel (abattoirs, SIVEP, contrôles, direction, service administration/comptabilité, exploitation agricole, palefreniers, labo animaux...), en télétravail et/ou en travail à distance à domicile.

Les agents se sont retrouvés devant une situation inédite, à devoir quitter leur travail précipitamment, emmenant parfois quelques dossiers avec eux. Certaines structures les ont bien accompagnés, d'autres ont été complètement absentes laissant les agents livrés à eux-mêmes.

### Concernant les plans de continuité d'activité (PCA)

Nous déplorons que les structures n'aient aucunement anticipé ce type de situation, ne serait-ce par la rédaction ou la mise à jour des PCA. Pour **FO**, nous demandons l'obligation aux structures de rédiger ou mettre à jour annuellement ces plans, avec une validation des représentants du personnel en CHSCT.

### Concernant le télétravail

De nombreux agents sont actuellement en position de télétravail sans matériel professionnel, sans préconisations faites par la hiérarchie. Nous avons plusieurs témoignages qui montrent l'hétérogénéité des situations, qui mettent en difficulté les agents dans la réalisation de leurs missions.

### Concernant l'interministérialité

L'interministérialité a été combattue par les organisations syndicales dès le départ, nous en voyons aujourd'hui ses limites : le ministère de l'intérieur est inexistant, le MAA doit utiliser ses propres canaux des DRAAF afin d'avoir une remontée des informations des services déconcentrés. Y-a-t-il encore un pilote dans l'avion au MI et MAA ?

### Concernant les abattoirs

De nombreux agents s'inquiètent de ne pas pouvoir respecter les mesures barrières avec les employés de l'industriel, ils craignent pour leur sécurité et leur santé.

### Concernant l'enseignement

Nous déplorons la présence de personnels dont les missions sont télétravaillables dans de nombreux établissements.

### Concernant une éventuelle reprise du travail

Même si, aujourd'hui, nous ne sommes pas à l'heure du déconfinement, nous devons déjà réfléchir à la reprise du travail en présentiel afin qu'il soit réalisé dans les meilleures conditions possibles.

Nous aborderons plus précisément ces nombreux sujets lors du déroulement de l'ordre du jour.